



PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SPECTACLE VIVANT BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE

EPCC / MINISTÈRE DE LA CULTURE / REGIONS BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE  
BREST METROPOLE / VILLES DE NANTES, RENNES ET ANGERS / UNIVERSITES DE NANTES, RENNES 2 ET ANGERS

## Compte-rendu du conseil d'administration du 3 décembre 2020

Sous forme de visio conférence\*

Période de confinement liée à la pandémie de Covid-19

*\*selon ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit cadre applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire (extrait article 6 «le CA peut se réunir et délibérer valablement alors que leur composition est incomplète et nonobstant les règles de quorum qui leur sont applicables»)*

### Membres présents titulaires ou suppléants

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeur de littérature, Université de Nantes  
Jean-Michel Le Boulanger, vice-président du Pont Supérieur, vice-président chargé de la culture et de la démocratie régionale, Région Bretagne  
Catherine Saint-James, conseillère régionale, Région Bretagne  
Cécile Duret-Masuret, directrice adjointe DRAC Bretagne  
Stéphanie Carnet, conseillère DRAC Bretagne  
Sophie Mège-Cocheril, conseillère DRAC Pays de la Loire, pouvoir de Marc Le Bourhis  
Michel Cocotier, conseiller municipal en charge du spectacle vivant, ville de Nantes  
Benoit Careil, adjoint culture ville de Rennes, pouvoir d'Arthur Nauzyciel  
Nicolas Dufetel, adjoint à la culture et au patrimoine, ville d'Angers  
Reza Salami, conseiller délégué à la culture et aux équipements culturels, Brest Métropole  
Leszek Brogowski, vice-président Université Rennes 2  
Rosine Nadjar, intervenante danse  
Laurène Durantel, intervenante musique, coordonnatrice musiques classique à contemporaine  
Pascale Batezat Batellier, intervenante musique  
Edwige Audon, adjointe au directeur du département danse, représentante du personnel permanent  
Manon Robin, étudiante danse  
Marion Gault, étudiante danse  
Marine Breesé, étudiante musique  
Anne-Cosima Brezovski, étudiante musique

### Membres titulaires excusés

Laurence Garnier, vice-présidente du Pont Supérieur, présidente de la commission culture, sport et vie associative, bénévolat et solidarités, Région Pays de la Loire démissionnaire  
Anne-Sophie Guerra, vice-présidente patrimoine de la commission culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités, Région Pays de la Loire  
Isabelle Chardonner, directrice, DRAC Bretagne  
Marc Le Bourhis, directeur, DRAC Pays de la Loire, pouvoir donné à Sophie Mège-Cocheril  
Patrice Ducher, directeur adjoint DRAC Pays de la Loire  
Arthur Nauzyciel, directeur, TNB Rennes, pouvoir donné à Benoit Careil

### Absents

Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture, Université de Nantes  
Jean-René Morice, vice-président délégué à la culture et aux initiatives, Université d'Angers  
Noé Soulier, directeur CNDC, Angers  
Patrick Le Doaré, chorégraphe, Quimper

## Présents

Thierry Le Nedic, directeur de la culture et des pratiques culturelles, Région Bretagne  
Virginie Le Sénéchal, chargée de mission musique, ville de Rennes  
François Epinard, chef de service culture, Région Pays de la Loire  
Olivier Martin, directeur des affaires culturelles, ville d'Angers  
Didier Sebileau, payeur régional des Pays de la Loire  
Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale  
Maurice Courchay, directeur du département danse  
Ludovic Potié, directeur du département musique  
Caroline Stupienko, assistante de direction  
Laetitia Boursat, remplaçante de Natacha Cliquet, responsable administrative et financière

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, ouvre la séance. Elle remercie l'ensemble des personnes qui ont pu se rendre disponibles pour la réalisation de ce conseil d'administration, via le système de visio-conférence. Cette procédure qui est normalement exceptionnelle pourra devenir récurrente grâce à l'adoption des nouveaux statuts notamment.

Elle demande à chacun de se présenter lors d'un tour de table afin de permettre une meilleure interactivité.

Il est mentionné la démission de Laurence Garnier de son mandat de présidente de la commission culture, sport et vie associative, Région Pays de la Loire du fait de son élection au Sénat, elle sera remplacée par M. Chéreau qui sera nommé le 16/17 décembre prochain.

## **I – Compte rendu et délibérations techniques soumises à vote des administratrices et administrateurs**

### Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 26 juin 2020

La présidente du Pont supérieur soumet le compte rendu du dernier conseil d'administration au vote de l'assemblée.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité, moins 1 abstention

### 1 - Adoption des statuts modifiés

La présidente rappelle que l'Etablissement du Pont Supérieur est amené à évoluer depuis sa création et notamment il avait été décidé depuis 2019 une évolution des statuts.

Elle félicite le gros travail mené par les personnes qui ont participé au groupe de travail sur les statuts. Les principales modifications requises sont les suivantes :

- Faire coïncider davantage les élections des représentants des étudiants au conseil d'administration aux contraintes et réalités des cursus, afin d'avoir des représentants au CA qui soient toujours étudiants,
- De créer un conseil de perfectionnement et un conseil artistique et scientifique
- De réduire le nombre de membres du CA par une révision du nombre de personnalités qualifiées et des représentants des personnels pédagogiques, pour éviter des problématiques d'atteinte difficile du quorum, si les personnes ne sont pas présentes,
- D'inscrire dans les statuts le principe du respect de l'Egalité femmes hommes, à la suite de l'adoption au CA de décembre 2019 d'une charte éthique pour l'égalité entre les femmes et les hommes au Pont Supérieur,

- D'avoir la possibilité d'utiliser les nouvelles technologies comme modalités de réunion et de délibération du Conseil d'Administration,

Il conviendra que chacune des collectivités partie prenante de l'EPCC, délibère au sein de sa propre assemblée délibérante (cf. R 1431-2 al. 3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) sur cette nouvelle mouture de statuts.

A réception de toutes les délibérations, un arrêté préfectoral accompagné en annexe des statuts modifiés pourra être signé et publié par les services de la Préfecture des Pays de la Loire (cf. L1431-2 al. 3 du CGCT), pour qu'entrent en vigueur les nouveaux statuts du Pont Supérieur.

La modification des statuts est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention

## 2 - Désignation des personnalités qualifiées

La présidente indique que traditionnellement 1 personnalité qualifiée était désignée conjointement par les deux régions Bretagne & Pays de Loire et 1 personnalité qualifiée était désignée conjointement par les deux DRAC. Ainsi, si elle n'est pas réélue en tant que personnalité qualifiée, elle ne pourrait pas rester présidente, alors qu'elle a été élue pour 3 ans en 2019.

Jean-Michel Le Boulanger précise l'attachement des financeurs à la recherche d'une unanimité entre elles pour garantir la stabilité de l'outil de formation aux métiers de la musique et de la danse qu'est le Pont Supérieur. Il préconise de continuer à travailler dans ce cadre. Le passage de 4 personnalités qualifiées à 2 est une analyse juste de la réalité, où il préfère deux personnes présentes régulièrement, plutôt que quatre à moitié.

Il indique aussi que le consensus des 2 DRAC et des 2 Régions ont proposé Françoise Rubellin qui exerce son mandat de présidente de façon dynamique et volontariste. D'autre part, le fait de proposer Pierre-Henry Frangne, un professeur de l'Université Rennes 2 qui connaît donc les étudiants, les attendus de la vie artistique de l'enseignement supérieur, qui plus est directeur des Presses Universitaires de Rennes, s'inscrit aussi dans cette démarche. Il propose de désigner ces 2 personnalités qualifiées ainsi proposées, car elles correspondent aux attentes de l'organe délibérant du Pont Supérieur.

Stéphanie Carnet confirme que la désignation des 2 personnalités qualifiées est conforme aux statuts mais que ces statuts ne rentreront en vigueur qu'après la validation par le contrôle de légalité, peut être faudrait-il le mentionner dans la délibération.

Anne Holzer indique que la désignation des 2 personnalités qualifiées ne prendra effet qu'après la validation par le contrôle de légalité, elle est d'accord pour cette proposition de désignation.

La directrice rappelle que le mandat des 4 personnalités qualifiées s'arrête au 31/12/2020, le CA doit donc en désigner 2 comme les statuts le proposent.

Jean-Michel Le Boulanger rappelle que le mandat des 4 personnalités qualifiées s'arrête au 31/12/2020, les statuts indiquent qu'il faut en désigner 2 en gardant à l'esprit la volonté de coopération inter-régionale, par conséquent, il souhaite que le CA désigne les 2 personnalités qualifiées pressenties.

La délibération désignant les 2 personnalités qualifiées Françoise Rubellin et Pierre-Henry Frangne est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

## 3 - Elections (rendues obligatoires par l'adoption des nouveaux statuts) de la présidente et des deux vice-présidents

La présidente précise que cette élection ne peut avoir lieu.

La directrice fait lecture du mail adressé par les services de la Préfecture :

Pour procéder à ces élections selon les nouvelles dispositions statutaires il faut :

1. Que le CA du 03/12 adopte cette modification statutaire ;
2. Que tous les organes délibérants des membres de l'EPCC délibèrent à l'unanimité (cf. R 1431-2 al. 3 du code général des collectivités territoriales (CGCT)) sur le projet de révision statutaire ;
3. Qu'à réception de toutes les délibérations un arrêté préfectoral avec en annexe les statuts modifiés soit signé et publié (cf. L1431-2 al. 3 du CGCT) pour qu'entrent en vigueur les nouveaux statuts ;
4. Enfin qu'un nouveau CA procède à l'élection de la présidence et des vice-présidences selon les nouveaux statuts désormais entérinés.

Cette délibération sera donc proposée au prochain CA, avec les retours des statuts votés au sein de chaque organe délibérant.

#### 4 - Rapport d'orientation budgétaire 2021

Catherine Lefaix-Chauvel présente les grandes orientations budgétaires du Pont Supérieur pour 2021.

- Il y a la volonté de reconduire l'ensemble des activités déjà proposées dans un contexte sanitaire particulier, qui aura vu une augmentation des dépenses de fonctionnement et d'investissement avec notamment la continuité du déploiement informatique lié au travail à distance.
- 2021 verra aussi la continuité de la réforme de la formation continue, avec l'obligation de la Certification Qualité Qualiopi, afin de continuer à bénéficier de fonds publics ou mutualisés. Et que Le Pont Supérieur puisse être reconduit comme centre de Formation agréé.
- Dans le contexte de structuration du Pont Supérieur avec notamment la livraison du nouveau bâtiment pour Rennes, 1er trimestre 2021 et le déménagement qui aura lieu en juillet 2021, cela va engendrer des coûts supplémentaires en investissement et en fonctionnement en cours d'étude.
- La restructuration administrative de l'EPCC avec le travail sur un nouvel organigramme, l'élaboration des fiches de poste, le recours au télétravail de façon légale, même si le travail à distance a pu être mis en place afin de garantir la protection des équipes, grâce à des investissements matériels complémentaires, ont été travaillés en collaboration avec le CDG35 et les résultats auront un impact sur les recrutements 2021, comme indiqués dans les orientations budgétaires.
- La poursuite du suivi des préconisations du projet du Ministère de la Culture, relatif à la lutte contre les violences et les harcèlements sera assurée, avec la mise en œuvre d'un dispositif de formation.
- Le projet pluriannuel de studio immersif, dans le contexte de mise à distance, sera à conforter.
- Enfin, la réalisation du contrôle Urssaf sur les années 2018/2019, a mis en évidence un mauvais paramétrage comptable sur la paie des vacataires, impactant aussi la paie des agents permanents, il faut tabler pour 2020/2021 avec un coût de 25 000 € (rattrapages, régularisations).

Sophie Mège-Cocheril mentionne qu'il n'y a que peu de recettes présentées au regard des dépenses et qu'il faudrait que Le Pont Supérieur améliore sa prospective de recettes pour 2021.

La directrice rappelle la volonté permanente de l'EPCC de limiter les différents impacts budgétaires (Covid ou réduction drastique de la taxe d'apprentissage), exceptionnellement, il sera peut-être recouru à l'utilisation partielle de l'excédent budgétaire. Aujourd'hui, n'est présenté qu'une synthèse globale qui sera affinée et équilibrée lors de la présentation du budget primitif 2021.

La délibération présentant le Rapport d'Orientation Budgétaire est adoptée à l'unanimité.

**Présentation du nouvel organigramme (résultant d'un travail accompagné par le Centre De Gestion 35) entraînant les votes de création ou transformation de poste.**

#### 5 - Création d'un emploi permanent d'assistante ou assistant scolarité musique à temps complet

Catherine Lefaix-Chauvel rappelle que l'EPCC Le Pont Supérieur a été créé avec deux sites à Rennes et à Nantes en conséquence de la transformation du Cefedem Bretagne/Pays de Loire ; cet historique fort et une première période d'adaptation ont marqué la mémoire de la structure qui a nécessité un temps long de reconstruction ; ces trois dernières années, auront été marquées aussi par de nombreux mouvements des personnels permanents, l'équipe étant en recherche de stabilité et de sérénité. Dans la continuité de cette volonté d'amélioration, l'accompagnement du CDG35 a été décidé afin de travailler sur l'organisation des services, l'élaboration d'un nouvel organigramme et des fiches de poste.

A ce sujet, la présidente propose à Edwige Audon, en tant que représentante du personnel permanent de prendre la parole. Elle souligne la qualité de l'accompagnement du CDG35, la prise en compte possible des différents points de vue. L'intelligence collective dont tout le monde a fait preuve est le fruit d'un travail d'équipe favorisant une meilleure appropriation des résultats. Un vrai travail de co-construction a été mis en œuvre avec une réelle volonté d'être à l'écoute pour arriver à un consensus afin d'équilibrer les activités de l'équipe en phases avec les process et les propositions.

La directrice indique que cet accompagnement permet de faire évoluer, clarifier et construire les outils RH permettant une meilleure implication des agents, avec notamment aussi la mise en place du Rifseep. Ainsi, le service affaires générales bénéficie de ces recommandations. Il est rappelé l'absence en maladie, de la responsable administrative, de la vacance du poste de chargé de formation continue, de la complexification juridique de la gestion des RH (Cf DADS), notamment avec une réserve d'intervenants vacataires pédagogiques et artistiques oscillant entre 50 et 200 personnes par mois. D'autre part, dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue, il faudrait pouvoir animer un véritable partenariat avec les organismes et un suivi amélioré des étudiants et retrouver si possible de nouvelles recettes.

Sophie Mège-Cocheril pointe que de nombreux postes sont en création sur le tableau des effectifs, cela aura forcément un impact au niveau des finances de l'EPCC. La directrice infirme en indiquant qu'il n'y aura qu'un poste effectivement créé, celui de gestionnaire RH à temps complet. Le poste à temps complet d'assistant chargé du suivi de la FPC et VAE, doit être créé, pour permettre une période de tuilage d'un mois en vue du remplacement à la suite du départ en retraite de Nicole Martin, département musique. C'est aussi le cas du poste de gestionnaire formation continue déjà existant en catégorie A, il doit d'abord être créé en B, puis après le recrutement, il sera ensuite supprimé du cadre des emplois de catégorie A.

Thierry Le Nedic est d'accord sur cette présentation, mais interroge sur le passage de ce poste de catégorie A vers la B. En effet, si Le Pont Supérieur s'y retrouve financièrement, il était porteur, à la création de celui-ci de perspectives avec une ouverture nationale, il est pour lui important de garder cette dimension au niveau de l'EPCC.

Françoise Rubellin rappelle la volonté de garder une dimension d'ingénierie importante au niveau de la formation continue au sein même des départements. Les choix ne sont pas seulement financiers : une grande importance a été donnée à la prise en compte de l'histoire de l'établissement ; il demeure un historique fort qui a marqué la mémoire de la structure, qui a nécessité de réfléchir à présent à une juste articulation de cette ingénierie de la formation continue, en accord avec les directions Danse et Musique avec un poste réorienté sur le soutien administratif et juridique.

La délibération présentant la Création d'un emploi permanent d'assistante ou assistant scolarité musique à temps complet est adoptée à l'unanimité.

## 6 - Création d'un emploi permanent d'assistant chargé du suivi de la FPC et VAE à temps complet

La délibération présentant la création d'un emploi permanent d'assistante ou assistant chargé du suivi de la FPC et VAE à temps complet est adoptée à l'unanimité.

#### 7 - Création du poste de gestionnaire ressources humaines à temps complet

La délibération présentant la création d'un emploi permanent d'assistante ou assistant gestionnaire ressources humaines à temps complet est adoptée à l'unanimité.

#### 8 - Création du poste de gestionnaire formation professionnelle continue et insertion professionnelle, à temps complet

La délibération présentant la création d'un emploi permanent d'assistante ou assistant gestionnaire formation professionnelle continue et insertion professionnelle à temps complet est adoptée à l'unanimité.

#### 9 - Mise à jour du tableau des effectifs

La délibération présentant la mise à jour du tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.

#### 10 - Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire

Dans le cadre de son activité en tant que Collectivité Territoriale, l'EPPC est son propre assureur, ainsi dans le cadre d'un accident du travail ou d'une hospitalisation, cela aurait un impact coût très élevé à supporter. Dans le cadre de la continuité du travail effectué avec le CDG44, Le Pont Supérieur pourrait adhérer à un contrat groupe, pour un montant de 32 000 € annuels, la directrice indique enfin que malheureusement l'impact financier lié à un accident du travail, serait largement supérieur à 32000 €.

La présidente indique que Le Pont Supérieur, à ce jour, assure l'ensemble des coûts du salarié au remplaçant et qu'il faut réfléchir à limiter tous les impacts financiers possibles dans la gestion courante.

La délibération présentant l'adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire est adoptée à l'unanimité.

#### 11. Mise à jour du tarif des intervenants (création d'un tarif « renfort technique et logistique », mise à jour nouvelle classification certification des diplômés pour les jurys)

Dans le cadre des mises en conformités juridiques, et notamment, pour un renfort de personnel, il faut la création d'un tarif horaire basé sur le Smic, ainsi le payeur régional qui est l'agent comptable du Pont Supérieur peut s'appuyer sur la délibération pour en effectuer le règlement.

La présidente indique qu'il faut un cadre, une norme budgétaire ainsi qu'un fléchage des dépenses en accord avec la norme M14.

La délibération présentant la mise à jour du tarif des intervenants est adoptée à l'unanimité.

#### 12. Revalorisation des frais de déplacement des agents permanents

Dans le cadre des mises en conformités règlementaires, où le statut de collectivité territoriale nous impose de nous aligner sur les textes juridiques, nous devons mettre à jour les tarifs de remboursement des agents permanents.

La délibération présentant la revalorisation des frais de déplacement des agents permanents est adoptée à l'unanimité.

13. Mise à jour des tarifs de formation continue et initiale : création d'un tarif pour l'entretien complémentaire suite à validation partielle du DE musique par la VAE

Les dossiers de VAE représentent en musique environ 97 dossiers pour cette session 2020 ; l'application de ce tarif permettra de valoriser ces interventions

La délibération présentant la mise à jour des tarifs de formation continue et initiale : création d'un tarif pour l'entretien complémentaire à la suite de la validation partielle du DE musique par la VAE est adoptée à l'unanimité.

14. Prolongation d'inscription à titre gracieux au Pont Supérieur (2 stagiaires et 1 étudiant en Master pour les épreuves terminales reportées en 2021)

Le contexte actuel nous oblige à nous aligner sur les dates de diplôme fixés par les Ministères.

La délibération présentant la prolongation d'inscription à titre gracieux au Pont Supérieur (2 stagiaires et 1 étudiant en Master pour les épreuves terminales reportées en 2021) est adoptée à l'unanimité.

15. Aide aux étudiants en difficulté

La présidente souligne l'attitude positive des différents directeurs du Pont Supérieur quant au fait d'être attentifs aux étudiants et particulièrement cette année. Afin de dédier cette aide aux étudiants en difficulté, il faut flécher les crédits de l'Etat / du Ministère de la Culture, comme la CEVEC ou la Mobilité Internationale, pour ce faire, le CA doit donner son accord, ainsi la paierie pourra procéder aux différents arbitrages financiers en faveur des étudiants.

La directrice indique que Le Pont Supérieur comprend 35 % d'étudiants boursiers, qui vont obtenir une prime de fin d'année de 150 €, par-contre, rien n'est fait pour les élèves étrangers, donc la mobilisation des crédits à la mobilité serait la bienvenue.

Ludovic Potié précise que les équipes font attention aux étudiants pour leur éviter le décrochage, à priori, pour le moment, il n'y aurait que 4/5 étudiants dont il n'a pas de nouvelles. Il note que les 3/4 des élèves en difficultés le sont par les effets collatéraux de la crise sanitaire actuelle.

Les représentants des étudiants le confirment et indique la difficulté de certains cours en visio. Ils remarquent aussi le décrochage de certains élèves.

La délibération demandant la mise en place d'une aide utilisant les budgets CEVEC ou Mobilité Internationale est adoptée à l'unanimité.

16. Remise de coûts de frais scolarité 2020/2021

La délibération demandant la remise de coûts de frais scolarité 2020/2021 est adoptée à l'unanimité.

La directrice précise qu'elle doit répondre à plusieurs appels à projets pour valoriser les actions du Pont Supérieur dans le cadre des Plans d'Urgence ou afin d'éviter le décrochage numérique...

17. Remboursement des stages EAT et des cours d'ERD (Entraînement Régulier du Danseur) 2019/2020 suite à la période de confinement du printemps 2020

La délibération demandant le remboursement des stages EAT et des cours d'ERD (Entraînement Régulier du Danseur) 2019/2020 à la suite de la période de confinement du printemps 2020 est adoptée à l'unanimité.

18. Résiliation de l'adhésion CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Cette résiliation est demandée après que les agents ont eu testé pendant une année l'accès au CNAS, mais l'ont trouvé trop contraignant avec une éligibilité peu adaptée à la population du Pont Supérieur.

La délibération demandant la Résiliation de l'adhésion CNAS (Comité National d'Action Sociale) est adoptée à l'unanimité.

## II – Sujets stratégiques ressources humaines

Information sur les lignes directrices de gestion (LDG - obligatoires à partir du 1er janvier 2021), la définition, la surveillance et le contrôle sont à mettre en place ainsi que les nouvelles orientations liées à la gestion des RH, c'est l'une des innovations de la loi de transformation des collectivités territoriales. Ces outils de gestion permettent de déterminer les stratégies annuelles RH, avec la valorisation et la promotion des parcours professionnels.

Lors du prochain CA, il faudra définir le calendrier et la procédure de renouvellement ou non du mandat de la directrice générale.

## III – Activités et missions du Pont Supérieur

Les procédures d'accréditation 2020-2022 (musique) et d'habilitation 2020-2021 (danse) sont en cours de réalisation. Il faut non seulement constituer des dossiers administratifs exhaustifs mais ensuite, des visites/audits sont organisés par les institutions/Ministère Culture afin d'autoriser les structures à la délivrance des diplômes d'Etat.

Les arrêtés d'accréditation devraient être émis en juillet 2022, pour couvrir la période 2022-2027.

Pour la danse, le dossier d'habilitation est valable jusqu'en octobre 2021 ; la demande de renouvellement d'habilitation est en cours d'écriture.

La présidente confirme les attendus administratifs forts lors de la préparation de tels dossiers, ils sont les impondérables de la structure et permettent la juste évaluation des actions menées au sein de l'EPCC.

Catherine Lefaix-Chauvel indique à ce sujet, la nouvelle opportunité pour le Pont Supérieur de bénéficier du lancement du projet d'attribution de grade Licence pour le DNSPM.

« Le ministère de la Culture souhaite franchir une étape supplémentaire pour l'intégration des établissements d'enseignement supérieur artistiques et culturels au sein du système LMD. Il s'agit, par le grade de licence conféré aux titulaires du diplôme national supérieur professionnel (DNSP), de valoriser le positionnement et la qualité des écoles du spectacle vivant (musique, théâtre, danse et arts du cirque) et de mieux répondre aux objectifs de lisibilité des diplômes et de leur reconnaissance au sein de l'espace européen et international de l'enseignements supérieur et de la recherche.

En 2017, le ministère chargé de l'enseignement supérieur avait fait savoir qu'une réingénierie pédagogique du DNSP devrait être réalisée au préalable en vue de l'attribution du grade de licence pour les titulaires du DNSP et de l'accréditation des établissements le délivrant. Pour deux disciplines -dans un premier temps- la musique et les arts du cirque, il est désormais possible de poursuivre les travaux en vue d'une reconnaissance au grade de licence dans des délais raisonnables.<sup>i</sup>

Le ministère de la culture estime que la qualité propre des formations dispensées dans les établissements légitime la démarche d'obtention du grade de licence. C'est par leur excellence technique et leur caractère professionnalisant à haut niveau que ces formations doivent bénéficier du grade de licence et s'inscrire pleinement dans le LMD. Les écoles ont exprimé fortement, individuellement, ainsi que par leur association cette demande de grade et organisent leurs cursus en conséquence.

Le bénéfice du grade de licence permettra en outre à ces formations spécifiques d'être évaluées par le HCERES, comme c'est le cas pour les diplômes d'arts plastiques à bac + 3 (DNA conférant grade de licence) et bac +5 (DNSEP conférant grade de master). »

Pour Maurice Courchay, c'est une grande victoire qui est le résultat d'un combat de près de 15 ans, d'engagement fort pour faire avancer ces dossiers valant grade licence.

Anne Holz demande comment ce grade de licence va-t-il impacter la relation avec l'Université de Bretagne.

Ludovic Potié indique que même si ce diplôme est autonome dans sa validité, il permet de retravailler les modalités de partenariat universitaire, notamment sur la partie de l'emploi du temps des étudiants, qui est soumis à de très nombreuses contraintes. Ainsi, la maquette de la formation musique sera transformée et rendue plus pragmatique dans sa construction d'une offre de formation respectueuse des attendus multiples.

### Questions diverses

La parole est donnée à l'une des représentantes des étudiants : Anne-Cosima Brezovski

1) Le 2<sup>e</sup> confinement a été mieux vécu par les étudiants, il semblait mieux organisé par Le Pont Supérieur

2) Le BEPS - Bureau des Etudiants du Pont Supérieur a décidé d'ouvrir son association à toutes les esthétiques en permettant à 3 étudiants du Pôle Danse et 3 étudiants du Pôle Musique d'y siéger.

Cette action favorise ainsi la connaissance de l'association à un plus grand nombre d'étudiants. De plus, ils sont très demandeurs de mise en place de projets mutuels Danse / Musique

Il est fait ensuite un rapide état des actions qui ont pu être financées grâce à leur intervention.

3) Les étudiants mettent en évidence et apprécient l'écoute réelle du nouveau directeur musique Ludovic Potié et de Laurène Durantel, coordinatrice pour les étudiants d'esthétique musiques classique à contemporaine.

Françoise Rubellin félicite cet engagement et cet investissement aussi bien du côté des étudiantes et étudiants que des équipes pédagogiques. Elle est très contente de l'intérêt commun des étudiants à mettre en place des œuvres communes, c'est un avantage indéniable de la structure du Pont Supérieur.

Elle remercie les étudiantes et étudiants pour cette présentation qui ne manque pas d'intérêt pour la mise en place de nouvelles pistes de discussion.

La présidente, pour clore ce conseil d'administration nous permet de visualiser des exemples de réalisations de nos étudiants, elle indique aussi qu'il est fondamental de pouvoir valoriser les excellentes performances et l'implication de ceux qui sont au cœur des préoccupations du Pont Supérieur.

Elle remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur état d'esprit bienveillant dans l'accomplissement de leur mission auprès du Pont Supérieur.

Jean-Michel Le Boulanger remercie également les membres du conseil d'administration et surtout sa présidente Françoise Rubellin qui a réussi de "main de maître" à animer à distance cette réunion délicate. Il remercie aussi l'état d'esprit des membres et valorise le travail positif mené conjointement par la présidente et la directrice.

La séance est levée à 12h.

\*\*\*

---

<sup>i</sup> Pour les autres disciplines, et formations concernées, du spectacle vivant, un échéancier prévisionnel des travaux à mener sera établi au plus tôt et après concertation avec les établissements et leurs associations.